

---

Etat des dons envoyé par la municipalité et la société populaire de Surgères (Charente-Inférieure), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Etat des dons envoyé par la municipalité et la société populaire de Surgères (Charente-Inférieure), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 296;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15548\\_t1\\_0296\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15548_t1_0296_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

crimes et de forfaits, vous avés attendu vous avés défié les poignards des assassins; vous avés dit: mourons, et votre courageuse vertu a déconcerté tous les projets du crime; vous avés été debout, tous les conspirateurs sont rentrés dans le néant.

Courage Législateurs, restés à votre poste. Tous nos bras, tout notre sang est à vous. Vive la Liberté! Vive la République! vive la Convention nationale! guerre à mort aux tyrans!

JACOT (*capitaine*) et huit autres signatures.

## 21

Les canonniers de Paris, sections de Bonne-Nouvelle, de l'Unité, du Mont-Blanc et des Piques, écrivent du port de la Montagne, qu'ils ont frémé d'horreur en apprenant la nouvelle conspiration; ils réitèrent le serment de vivre libres ou mourir, et de n'obéir qu'à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[*Adresse à la Convention nationale, du Port-de-la-Montagne, le 30 thermidor an II*] (45)

Citoyens Législateurs,

Ce n'est pas sans indignation que les canonniers de Paris (des sections de Bonne-Nouvelle, de l'Unité, du Mont-Blanc et des Piques, envoyés par ordre du comité de Salut public, le 19 floréal à Commune-Affranchie et partis, par un nouvel ordre le 25 messidor au Port-de-la-Montagne) ont appris l'attentat commis envers la représentation nationale et la République française, ils ont frémé d'horreur à la nouvelle de leurs dangers, mais la sublime énergie que vous avez déployée, sages Législateurs, nous a préservés des maux affreux de la guerre civile et d'un envahissement du territoire de la République par nos ennemis. vous avez fait pâlir Pitt et Cobourg et tous les suppôts de la tyrannie, ils ont vu avec effroy leurs complots découverts et tous leurs criminels moyens sans effet, ces vils scélérats ne connoissent pas le Peuple françois! Il a juré de vivre libre ou mourir et ce serment pour lui est sacré et inviolable.

Frappez, législateurs, tous les coupables de cette conjuration infâme contre la Liberté, leur triomphe n'a été que d'un moment et ils ont trouvé dans le Peuple français autant de Scaevola. Nous partageons bien ces grands sentiments et nous nous répétons les uns les autres « s'il se trouvoit un traître parmi nous que sa dénonciation soit proclamée et qu'il soit frappé aussitôt du glaive de la Loi ».

Recevez notre félicitation, Législateurs, pour les grands services que vous avez rendus à la

Liberté, ils seront immortels comme elle, la Patrie et l'humanité applaudissent à vos travaux et la postérité, juge impartial, portera vos noms à l'immortalité.

Nous réitérons le serment que nous avons fait et mille fois répétés de vivre libre ou mourir et de ne reconnoître et obéir qu'à la représentation nationale du Peuple français.

Vive la République une, indivisible et impérisable.

LAVESSIERE, MOUTON, COURMACEUL (*capitaines*) et deux pages de signatures.

## 22

La municipalité et la société populaire de Surgères [département de la Charente-Inférieure], réunies, envoient l'état des dons que cette commune a faits à la République, et qui consistent en 16 paires de souliers, 15 habits, 15 vestes, 9 culottes, 8 paires de guêtres, 52 chemises neuves, 81 sacs à bled pour les besoins de la marine de Rochefort, 700 L de vieux linges, tant pour les hôpitaux que pour fabriquer des papiers, et 1 700 L en assignats, dont 700 L ont été réparties sur les veuves et enfants des citoyens pris dans la commune, pour faire le service d'infirmerie à l'hôpital établi dans ses murs; elles annoncent que les 1 000 L d'excédent ont été remis à Rochefort pour contribuer à la construction d'un vaisseau de guerre, au nom du département de la Charente-Inférieure; qu'elle a contribué aussi à la fabrication du salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[*La municipalité et la société populaire de Surgères à la Convention nationale, le [?] fructidor an II*] (47)

Citoyens Représentans,

La commune et société populaire de Surgères, chef lieu de canton, district de Rochefort, département de la Charente-Inférieure, jalouses de marcher sur les traces de plusieurs communes et sociétés populaires de notre puissante République, animées comme elles de l'amour sacré de la Patrie et de la Liberté, voulant aussi donner à la Convention nationale les preuves de leur attachement inviolable et de ces fiers sentiments qui caractérisent les vrais républicains, dont elles sont composées; désirent citoyens représentans de vous rendre agréables les dons qu'elles ont fait jusqu'à ce jour pour participer aux heureux succès de la chose publique, elles n'ont pu mieux faire; leurs ressources étant insuffisantes pour répondre à leur bonne volonté.

Leurs dons consistent en seize paires de souliers, 15 habits, 15 vestes, 9 culottes, 8 paires

(44) P.-V., XLV, 102.

(45) C 320, pl. 1 316, p. 13.

(46) P.-V., XLV, 102.

(47) C 318, pl. 1 294, p. 19. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).